

# COIFFEUR



## **Conditions d'admission :**

- Montant total de l'inscription (220.20 €) ou exonération si ONEM, CPAS, ....
- Examen d'admission portant notamment sur :
  - Lire et comprendre un message simple lié à la vie quotidienne;
  - S'exprimer oralement et par écrit de manière correcte et compréhensible en langue française ;
  - Savoir calculer (addition – soustraction – division – multiplication);
  - Réaliser des calculs élémentaires de pourcentages et des calculs de fraction;
  - Savoir mesurer un angle à l'aide d'un rapporteur, convertir des mesures de capacité (l, dl, cl, ml);
  - Construire des droites parallèles et perpendiculaires à des droites données.

## **Structure modulaire de la section** (Modules étalés sur 2 ans) :

Modules de : Permanente (niveaux 1 et 2) – Colorations fugaces – Colorations ton/ton – Colorations d'oxydation et décoloration – Coupes de base pour Dame – Coupes combinées – Coupes pour homme – Coiffure de circonstances (chignons) – Stages (2 modules de 120 périodes minimum sur une année chacun) – Epreuve finale devant jury.

La formation comporte des cours théoriques, pratiques et des stages.

L'organigramme complet est affiché aux valves de l'établissement.

## **Objectifs :**

Cette section vise à permettre, à travers toutes les activités d'enseignement, de développer des compétences techniques, pratiques et relationnelles permettant d'assurer les fonctions de coiffeur.

Le coiffeur est le professionnel qui effectue des soins et traitements capillaires dans un but d'hygiène et d'esthétique. Il établit des diagnostics.

Il réalise les différents services de coiffure dans les temps de réalisation définis : le shampoing, les soins du cheveu, la coloration du cheveu, la coupe de cheveux, le soutien de coiffure, la mise en plis ou le brushing, les coiffures de circonstance, la taille de la barbe, des favoris ou de la moustache. L'étudiant sera à même de composer les formules de mélanges des produits : création, préparation, application des mélanges. Il fera preuve de créativité et il doit maîtriser les principes scientifiques et techniques des soutiens de coiffure et des colorations.

## **Organisation pratique :**

- Horaires des cours : voir site internet ou contacter le secrétariat.
- Les cours se déroulent sur 2 ans.
- Obligation d'effectuer et réussir tous les stages.
- Examen médical obligatoire pour effectuer les stages. (Cet examen est pris en charge par l'école)
- Ces unités d'enseignement exigent une présence régulière aux cours ainsi que des travaux sur des modèles extérieurs à fournir régulièrement.
- Frais de formation indispensables pour tous (achat de matériel professionnel restant la propriété de l'étudiant) mais étalés sur la durée de formation. (Voir séance d'information). Estimation à 500€ des achats à réaliser pour octobre.

## **Débouchés :**

- Salon de coiffure professionnel en tant que salarié.
- Indépendant (salons privés – maisons de repos – hôpitaux – coiffeur à domicile).

## **Titre délivré :**

Le titre obtenu équivaut à un certificat de qualification de 6<sup>ème</sup> année de l'enseignement professionnel de plein exercice.

Complété par le certificat de connaissances de gestion de base, il permet de s'installer en tant que coiffeur indépendant.

### **POUR TOUT CONTACT**

**Institut Provincial des Arts et Métiers du Centre**

Site de Carnières

rue Dufonteny, 17-19

7141 Carnières

Tél. 064/44.59.83

E-mail : [CarnieresPS.Secretariat@hainaut.be](mailto:CarnieresPS.Secretariat@hainaut.be)

Site internet: [www.jetudie.be/ipeps-bcm](http://www.jetudie.be/ipeps-bcm)